

CENTRE RESSOURCES AUTISME (CRA)

■ QU'EST-CE QUE LE CRA ?

Le Centre Ressources Autisme Normandie Calvados, Orne, Manche est une structure médico-sociale et une unité fonctionnelle du service de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent du CHU de Caen Normandie. Ouvert depuis le 15 juin 2007, son financement est assuré en parts égales par le secteur sanitaire et le secteur médico-social.

■ A QUI S'ADRESSE LE CRA ?

Le CRA s'adresse aux personnes avec TSA (enfants et adultes), à leurs familles, à leur entourage, aux professionnels, aux étudiants, à toute personne concernée par l'autisme du Calvados, de l'Orne et de la Manche.

■ LES MISSIONS DU CRA

Les missions du Centre Ressources Autisme sont définies par la circulaire du 8 mars 2005 et le décret n°2017-815 du 5 mai 2017. Ces missions sont les suivantes :

- ▶ l'accueil, l'écoute, l'information, le conseil et l'orientation ax personnes présentant un Trouble du Spectre de l'Autisme (TSA) et à leurs familles, entourage et professionnels,
- ▶ la promotion et la diffusion d'informations actualisées sur les TSA, et des recommandations des bonnes pratiques,
- ▶ l'appui aux équipes de terrain pour les bilans diagnostics et fonctionnels partant des données acquises de la science, et la réalisation d'évaluations et de diagnostics pour les situations complexes,
- ▶ la promotion et la réalisation d'actions de sensibilisation et de formations des aidants familiaux et des professionnels,
- ▶ l'intervention auprès des Maisons Départementales des Personnes Handicapées (MDPH) et Maison De l'Autonomie (MDA) en appui d'évaluation des besoins, à leur demande,
 - ▶ la veille et la réflexion sur l'ensemble des pratiques en relation avec les TSA,

- ▶ la participation à la recherche en matière de TSA,
- ▶ l'animation d'un réseau d'acteurs impliqués dans les TSA,
- ▶ le conseil et l'expertise, à leur demande, à l'Agence Régionale de Santé, aux services territoriaux de l'état, et aux collectivités territoriales,
- ▶ le conseil et l'expertise, à leur demande, aux instances nationales et internationales.

■ | L'ÉQUIPE DU CRA



Le Centre Ressources Autisme est composé d'une équipe spécialisée dans les troubles du spectre de l'autisme, expérimentée et pluridisciplinaire

Chef de service de Psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent

Dr F. GUENOLE

Médecin coordonnateur du CRA

Dr E. MOUSSAOUI

Pilote autisme régional

-

Cadre socio-éducatif

I. DE MONTETY

PÔLE ENFANTS

Pédopsychiatre responsable de pôle
 Pédopsychiatres, pédiatre
 Psychologues
 Orthophoniste
 Psychomotricien(ne)
 Enseignant(e) spécialisé(e)
 Educateur(trice)s spécialisé(e)s
 Assistant(e) de service social(e)

PÔLE ADOLESCENTS/ADULTES

Psychiatre responsable de pôle
 Psychologues
 Orthophoniste
 Psychomotricien(ne)
 Enseignant(e) spécialisé(e)
 Educateur(trice)s spécialisé(e)s
 Assistant(e) de service social

PÔLE ADMINISTRATIF

Documentaliste
 Secrétaires

L'équipe du CRA est complétée par des étudiants en médecine (internes et externes) et des stagiaires de différentes professions.

// INFORMATIONS PRATIQUES //



Le secrétariat est ouvert du lundi au vendredi* de 8h30 à 12h30 et de 13h45 à 16h30
*fermé le mardi matin



Tél : 02.31.06.58.20 ou 02.31.06.58.21



Courriel : cra-sec@chu-caen.fr
Site internet : www.chu-caen.fr/cra.html

■ VENIR AU CRA

Centre Ressources Autisme Normandie, Calvados, Orne, Manche
(plan au verso)



Hôpital Clemenceau
Avenue G. Clemenceau
CS 30001
14033 Caen Cedex 9

En bus de ville

Ligne 4, 10 Express, 12 et 20
Arrêt de descente « CHR »
Du lundi au vendredi pour la ligne 10 Express
Tous les jours pour les autres lignes

Hôpital Clemenceau - Avenue G. Clemenceau - CS 30001 - 14033 Caen Cedex 9



L'INFORMATION ET L'ORIENTATION

■ LE SECRÉTARIAT DU CRA



Les secrétaires vous accueillent par téléphone ou par courriel afin de vous donner un premier niveau d'information. Elles vous orientent, si besoin, vers les professionnels du CRA compétentes pour répondre à votre demande.

■ LE CENTRE DE DOCUMENTATION



Le(la) documentaliste a pour rôle de recenser, collecter sélectionner, conserver, mettre à disposition et développer des ressources documentaires sur l'autisme et les troubles apparentés.

Il(elle) vous accueille, vous guide dans vos recherches, et est également à votre écoute pour toute demande de conseil ou renseignement. Un accueil et une aide personnalisés vous sont proposés sur rendez-vous.

Le centre de documentation vous donne gratuitement accès à plusieurs centaines de documents et supports variés tels que des ouvrages, des revues, des vidéos, des mémoires, des outils numériques ou encore du matériel pédagogique.

■ L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL



A toute étape du bilan, l'assistante sociale du CRA peut être sollicitée pour vous soutenir et vous guider dans vos démarches administratives.

LE BILAN

Les enfants les plus jeunes (moins de 4 ans) en attente d'un diagnostic sont accueillis à l'unité de diagnostic des troubles précoces du développement du service de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent.

■ AVANT LE PREMIER RENDEZ-VOUS

Vous avez sollicité le CRA pour la réalisation d'un bilan ou d'un complément de bilan. Un premier rendez-vous vous a été proposé. La secrétaire vous a informé des conditions de cette première rencontre et demandé différents documents nécessaires à la constitution du dossier (liste ci-dessous).

- ▶ documents médicaux : carnet de santé, carte vitale et carte mutuelle,
- ▶ bilans antérieurs,
- ▶ films familiaux,
- ▶ photos, dessins ou toute production de la personne.

L'ensemble des consultations au CRA se fait sans avance de frais.

Vous pouvez, si vous le souhaitez, apporter tout autre document pouvant aider à mieux comprendre le développement de votre enfant.

Si un enregistrement vidéo est nécessaire à la réalisation du bilan, votre accord écrit est demandé.

Si des professionnels extérieurs au CRA interviennent auprès de votre enfant, votre accord est requis pour prendre contact avec eux.

■ LE PREMIER RENDEZ-VOUS

Votre inscription administrative est réalisée le jour du premier rendez-vous. Cette formalité demande environ 10 minutes, et ces renseignements figureront dans votre dossier médical.

Le plus souvent, ce premier rendez-vous a lieu avec deux professionnels du CRA, dont l'un est médecin.

- ▶ **pour un enfant ou un adolescent**, la présence des deux parents est vivement souhaitée.
- ▶ **pour un adulte**, la participation des proches est au choix de la personne et de sa famille

A l'issue de ce premier rendez-vous les deux professionnel(le)s qui vous accueillent, définissent les suites à envisager avec vous.

Des informations utiles à votre situation peuvent être partagées avec d'autres membres de l'équipe.

■ | LA RÉALISATION DU BILAN

LES RÉFÉRENCES

Le bilan du CRA est mené selon les recommandations de la Haute Autorité de Santé (HAS), en particulier en termes d'outils de diagnostic et d'évaluation.

LES ÉVALUATIONS

Le bilan peut comprendre différentes évaluations : médicales (psychiatrique, psychologique, neuropédiatrique), paramédicales (orthophonie, psychomotricité), éducatives, pédagogiques et sociales. De ce fait, différents professionnels du CRA (ou, avec votre accord, des professionnels extérieurs au CRA) peuvent intervenir. Une évaluation est éventuellement proposée sur les lieux d'accueil ou d'éducation.

LA SYNTHÈSE

A l'issue du bilan, une synthèse est réalisée par l'équipe du CRA. Les professionnels extérieurs y sont, avec votre accord, conviés ou bien rencontrés dans un temps ultérieur. Vous êtes ensuite invité à un rendez-vous de restitution. Un rapport écrit de nos observations et de nos conclusions vous est adressé.

Le bilan a lieu avec votre collaboration et celle des professionnels extérieurs connaissant votre enfant ou vous connaissant. Avec votre accord, des courriers et les comptes rendus des bilans antérieurs leurs sont demandés. Avec votre accord, le compte rendu du bilan par l'équipe du CRA est transmis aux professionnels extérieurs concernés.

■ | VOTRE RELATION AVEC LE CRA



Tout au long de l'évaluation, vous avez la possibilité de joindre le Centre Ressources Autisme pour une demande d'information ou de conseils.

Vous trouverez dans cette pochette une **enquête de satisfaction anonyme**. Celle-ci a pour objectif de recueillir vos impressions et d'améliorer la qualité de notre service.

L'équipe vous remercie de bien vouloir la remplir et la retourner au CRA.

LA SENSIBILISATION ET LA FORMATION

■ LA SENSIBILISATION ET LA FORMATION

Le CRA propose de former les familles et les professionnels sur les Troubles du Spectre de l'Autisme (TSA). Tout au long de l'année, des ateliers, des formations et des rencontres sont proposés par le CRA. Ces temps de partage entre professionnels et familles offrent de possibles réflexions et échanges autour de l'autisme et des TSA, et l'actualisation des connaissances.

DU CÔTÉ DES FAMILLES

- ▶ formation aux aidants familiaux (FAAF),
- ▶ ateliers frères et sœurs,
- ▶ journées scientifiques,
- ▶ manifestations spécifiques (journée mondiale de sensibilisation à l'autisme).

DU CÔTÉ DES PROFESSIONNELS

- ▶ de l'autisme,
- ▶ journées thématiques,
- ▶ interventions,
- ▶ journées scientifiques,
- ▶ manifestations spécifiques (journée mondiale de sensibilisation à l'autisme).

Et d'autres encore...

...pour plus d'informations, vous pouvez consulter le catalogue des formations, disponible dans cette pochette ou télécharger cette brochure disponible en format PDF sur les sites


du CRA www.chu.fr/cra.html

du GNCRA www.gncra.fr

POUR VOUS INSCRIRE

Pour vous inscrire ou pour plus d'informations :

Secrétariat du CRA

 02.31.06.58.20 ou 21

 cra-sec@chu-caen.fr

LES AUTRES ACTIONS

■ LE CONSEIL ET L'EXPERTISE



L'équipe du CRA participe à l'expertise concernant les TSA, auprès des Maisons Départementales des Personnes Handicapées (MDPH) et Maison de l'Autonomie (MDA), auprès des instances régionales et nationales.

Le CRA soutient également la création de structures dédiées aux personnes avec TSA.

■ LA RECHERCHE SUR LES TSA

Le CRA participe et contribue à promouvoir des projets de recherche.



Les projets de recherche ont pour objectif d'étudier les origines de l'autisme, d'améliorer le dépistage et le diagnostic précoce, d'enrichir les thérapeutiques, de réfléchir aux modes les plus adaptés de soins et d'éducation.

■ L'ANIMATION D'UN RÉSEAU RÉGIONAL

Le CRA contribue par son action à l'animation d'un réseau régional.



L'équipe du CRA rencontre les structures, les professionnels et les associations concernés par les TSA dans le Calvados, l'Orne et la Manche. Cela permet également de constituer une base d'informations à la disposition du public. Le partenariat peut être formalisé sous forme de conventions.

VOS DROITS

« De statut médico-social, les CRA sont des dispositifs qui assurent des missions relevant des champs sanitaire et médico-social.

A ce titre, ils s'inscrivent dans l'esprit des lois du 2 janvier et 6 mars 2002 et garantissent les droits fondamentaux et spécifiques des usagers : non-discrimination, respect de la dignité, accueil individualisé, confidentialité, information éclairée, participation des personnes, de leur famille ou représentants, ainsi que le respect de l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté instaurées par la loi du 11 février 2005. »

■ | PRINCIPES ÉTHIQUES

« Toute personne présentant un Trouble du Spectre de l'Autisme ne peut être réduite ni à son trouble, ni à sa maladie, ni à son handicap et doit être reconnue dans sa singularité et ses potentialités ».

Extrait de la Charte de l'ANCRA (Association Nationale des Centres Ressources Autisme).

L'ensemble de vos droits est explicité dans la Charte des Droits et des Libertés de la personne accueillir, en annexe de ce livret.

■ | RESPONSABILITÉ


L'ensemble des activités du CRA est réalisé sous la responsabilité du Dr Fabian GUENOLE, responsable du service de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent du CHU de Caen Normandie et du Dr Edgar MOUSSAOUI, médecin coordonnateur du CRA.

■ | ACCÈS AUX DONNÉES VOUS CONCERNANT


SECRET MÉDICAL ET SECRET PROFESSIONNEL

Tous les professionnels intervenant au CRA sont soumis aux règles du secret médical et professionnel, définies dans le règlement intérieur du CHU de Caen Normandie : ces règles « s'imposent à l'ensemble du personnel du CHU de Caen Normandie, et pas seulement à ceux qui sont en relation directe avec les patient(e)s. Il couvre non seulement les informations à caractère médical, mais aussi de façon plus générale tout ce que les personnels ont vu, entendu ou compris ». Article 165 et 173 du règlement intérieur du CHU

TRANSMISSION D'INFORMATIONS

 Ne sont partagés que les éléments nécessaires à la compréhension de la situation et des besoins de la personne. Toutes les transmissions d'information et tous les contacts sont soumis à l'accord du bénéficiaire ou de son représentant légal, en amont et tout au long du parcours de bilan.

ACCÈS AU DOSSIER MÉDICAL

 La consultation et/ou la demande d'envoi du dossier médical se fait par courrier auprès du responsable de service de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent du CHU de Caen Normandie.

Comment le demander ?

Téléchargez le formulaire en ligne sur le site www.chu-caen.fr

Rubrique > Patients et visiteurs > Mes démarches en ligne > Demande de dossiers médicaux

Envoyez le formulaire :

 **par courriel :**

à l'attention de M. le Directeur général via la Cellule de Réclamation des Dossiers Patients (CRDP) : crdp@chu-caen.fr

 **par courrier :**

Direction des affaires juridiques, générales et des droits des usagers

A l'attention de Monsieur le Directeur général

CHU de Caen Normandie

Avenue de la Côte de Nacre - CS 30001 - 14033 Caen Cedex 9

 **par téléphone** : 02.31.06.48.35

Il convient de bien formuler les informations souhaitées : demandes précises de pièces médicales. Précisez si vous souhaitez la totalité ou une partie de votre dossier médical.

La remise du dossier est gratuite. Seuls les frais de reproduction et d'envoi postal restent à votre charge, 0.18 € par page A4, 2,75 € pour un CD-Rom, envoi en recommandé (conformément aux dispositions de l'article L1111-7 du code de la santé publique).

Votre dossier médical est conservé pendant 20 ans à compter de la date de votre dernier séjour ou de votre dernière consultation externe dans la majorité des cas. Ce délai est majoré de 30 ans si vous avez bénéficié d'une transfusion de produit sanguin, et diminué à 10 ans après la date de décès. Pour les mineur(e)s, le dossier médical est conservé jusqu'au 28ème anniversaire révolu.

■ | DROIT À LA RENONCIATION

Les usagers du CRA peuvent à tout moment renoncer par écrit aux prestations dont ils bénéficient.

Dans le cadre de la convention de formation, la renonciation se fait via le cadre hiérarchique du professionnel, auprès du cadre socio-éducatif du CRA.

■ | VOIES DE RECOURS

Si vous n'êtes pas satisfait(e) de votre séjour au CHU de Caen Normandie, adressez-vous directement au responsable concerné. Si cette première démarche ne vous apporte pas satisfaction, vous pouvez solliciter la direction des affaires juridiques, générales et des droits des usagers, chargée par délégation du Directeur général, d'apporter une réponse à toute réclamation émanant d'un(e) patient(e) ou usager de l'établissement, quelle qu'en soit sa nature.

La direction des affaires juridiques, générales et des droits des usagers veillera à ce que votre plainte ou réclamation soit instruite selon les modalités prescrites par le code de la santé publique. Elle fera le lien avec la commission des usagers afin que celle-ci examine également les réclamations reçues (articles R 1112-91 à R 1112-94 du code de la santé publique).

Vous pouvez envoyer votre réclamation :

 **par courrier** :

Direction des affaires juridiques, générales et des droits des usagers
A l'attention de Monsieur le Directeur général
CHU de Caen Normandie
Avenue de la Côte de Nacre - CS 30001 - 14033 Caen Cedex 9

 **par courrier** : droits.usagers@chu-caen.fr

 **par téléphone** : 02 31 06 54 43

■ | LE DISPOSITIF PERSONNES QUALIFIÉES

Le dispositif « Personnes qualifiées » permet à tout usager d'un établissement ou service médico-social (ou son représentant légal) de se faire aider ou accompagner par un médiateur expert pour faire valoir ses droits autour de son projet individuel.

Sa mission consiste à favoriser ou rétablir le dialogue et la confiance réciproque autour du projet individuel de l'utilisateur. Le cas échéant, la personne qualifiée peut signaler aux autorités les difficultés ou éventuelles situations de maltraitance.

La plaquette de ce dispositif est disponible sur le site de l'Agence Régionale de Santé de Normandie. Les coordonnées des personnes qualifiées sont accessibles sur demande à l'adresse suivante : ars-normandie-medicosoc-personnes-qualifiees@ars.sante.fr

LA REPRÉSENTATION DES USAGERS DU CRA

AU SEIN DU CHU : LA COMMISSION DES USAGERS (CDU)

La Commission des Usagers veille au respect de vos droits et facilite vos démarches.

Cette commission doit, par ailleurs, recommander à l'établissement l'adoption de mesures afin d'améliorer l'accueil et la prise en charge des personnes hospitalisées et de leurs proches. Deux représentants des usagers et leurs suppléant(e)s, en sont membre de droit. Ils sont à votre écoute et celle de votre famille. Ils peuvent assurer le relais avec les acteurs(trices) internes par l'intermédiaire du secrétariat de la direction générale. Retrouvez la composition de la CDU et les coordonnées des associations d'usagers sur www.chu-caen.fr

Ils ont vocation à représenter et à accompagner les patients(e)s dans leurs rapports avec l'établissement.

AU SEIN DU CRA : LE CONSEIL D'ORIENTATION STRATÉGIQUE (COS)

Le Conseil d'Orientation Stratégique (COS) contribue par ses avis et ses propositions à la participation des bénéficiaires de l'action du centre, au respect des droits des usagers et à l'exercice des missions du Centre Ressources Autisme.

La liste des représentants des usagers est consultable sur demande auprès du secrétariat du CRA.